



© KERTU / SHUTTERSTOCK

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Fondation ACAT
pour la dignité humaine

LA FONDATION ACAT

Toute notre reconnaissance aux 311 donateurs qui, en 2024, ont permis à la Fondation ACAT de soutenir des projets œuvrant pour la défense des droits humains et le respect de la dignité humaine.

Créée le 12 avril 2013, la Fondation ACAT pour la dignité humaine a pour ambition de défendre une certaine idée de l'homme et du monde. Elle soutient des organisations à but non lucratif qui placent l'être humain au cœur de leurs projets et visent en particuliers à :



Soutenir les défenseurs des droits humains

notamment par des programmes de formation aux droits de l'Homme et au plaidoyer.



Développer l'expertise, contribuer à la recherche interdisciplinaire sur le phénomène tortionnaire,

les mécanismes de la torture afin de combattre les facteurs pouvant l'encourager.



Accompagner les victimes et personnes vulnérables,

leur permettre de recevoir l'écoute et le soutien nécessaires à la résilience et à la réparation.



Sensibiliser et éduquer aux droits humains :

soutenir la production d'outils et supports pédagogiques, de formation... encourager les initiatives visant à faire évoluer les mentalités.

La Fondation ACAT est abritée par la Fondation du Protestantisme, 5^e Fondation abritante de France qui accueille plus de 50 fondations individualisées. La Fondation du Protestantisme a été reconnue d'utilité publique en 2001. Au sein de son conseil d'administration siègent deux commissaires du gouvernement. Elle peut être contrôlée par la Cour des Comptes.

NOS VALEURS

« N'oubliez pas l'hospitalité, car, grâce à elle, certains, sans le savoir, ont accueilli des anges. Souvenez-vous de ceux qui sont en prison, comme si vous étiez prisonniers avec eux ; de ceux qui sont maltraités, puisque, vous aussi, vous avez un corps. »

Hébreux 13, 2-3

Notre engagement est fondé sur l'article 5 de la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** :

- « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Sur l'**Évangile** qui a inspiré les fondatrices de l'ACAT-France en 1974 et continue d'animer ses membres :

- « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » Matthieu 25,40

Car la dignité inhérente à toute personne humaine doit être respectée sans aucune exception morale, religieuse, culturelle ou juridique. Nous affirmons que rien ne saurait jamais justifier la torture et la peine de mort. Nous croyons qu'il est du devoir de chaque homme de protéger ceux dont les bourreaux détruisent les corps et avilissent les esprits.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chère Madame, Cher Monsieur,

La Fondation ACAT, au cours de l'année 2024, la onzième de son engagement pour la dignité humaine, a poursuivi son soutien aux projets d'organisations françaises et européennes à but non-lucratif, en faveur des plus vulnérables, de victimes d'injustices, de traitements cruels, inhumains et dégradants, pire, de tortures. Des femmes et des hommes souvent forcés à l'exil pour se protéger du pire, échapper à l'enfer tortionnaire, à la barbarie, à la guerre. Et pour que dignité et les droits humains soient toujours portés haut, la Fondation promet chaque année, des actions de plaidoyer, d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'Homme.

Ce rapport d'activité présente les projets que la Fondation ACAT a pu soutenir en 2024 grâce à vos dons.

C'est donc au nom des femmes et des hommes qui ont pu retrouver leur dignité, leur liberté et leurs droits, ne plus avoir peur, que je tiens à remercier l'ensemble de nos généreux donateurs sans lesquels rien ne serait possible, et à saluer le dévouement ainsi que la qualité du travail des permanents et bénévoles qui agissent sur le terrain, au plus près des victimes.

La Fondation ACAT doit continuer à soutenir toute action à même de faire cesser l'injustice, la peur, les souffrances des victimes, et de leur redonner espoir. Et je suis convaincu de pouvoir compter sur votre générosité, afin qu'ensemble, nous fassions taire la voix du pire, en portant la promesse et l'espérance pour toute la famille humaine, d'un monde digne.

Merci encore de votre fidélité



François Walter,
Président de la Fondation ACAT
pour la dignité humaine





SOIGNER DES JEUNES, VICTIMES DE TORTURE

PROGRAMME MENÉ PAR
CENTRE PRIMO LEVI
Centre de soins à Paris.

Objectif

Prise en charge pluridisciplinaire de jeunes patients (18-24 ans) nouvellement admis au Centre Primo Levi.

Bénéficiaires

55 jeunes patients du Centre Primo Levi ont bénéficié de consultations médicales et socio-juridiques, dont 37 % avec le recours à un interprète professionnel.

Le Centre Primo Levi est une association de référence en France qui a pour mission le soin et l'accompagnement des victimes de tortures et de violences politiques réfugiées en France.

Dans son centre de soins situé à Paris, des hommes, femmes ainsi que des enfants originaires de plus de 40 pays sont reçus par des médecins, des psychologues et un kinésithérapeute. Selon les besoins, elles reçoivent aussi l'aide d'une personne assistante sociale et d'un.e juriste. Les prises en charge se font avec le recours à des interprètes professionnels pour les patients non francophones et s'inscrivent dans la durée (3 ans en moyenne).

La Fondation ACAT a contribué à financer les consultations de 55 jeunes âgés de 18 à 24 ans, dont près de la moitié sont des femmes.

Ces patients ont subi des persécutions, que ce soit dans leur pays d'origine ou sur le chemin de l'exil. 28% d'entre eux ont été victimes de violence, 34% de torture, 29% ont été emprisonnées et 20% ont été témoins de persécutions. 37% des jeunes pris en charge ont eu recours à un interprète professionnel pour pouvoir s'exprimer dans leurs langues maternelles pendant les consultations.

Ils sont originaires pour la plupart d'Afrique subsaharienne (57%) notamment de la République démocratique du Congo (24%), de Côte d'Ivoire (7%) et de Guinée (10%), du Moyen-Orient (18%) et du sous-continent indien (6%).

Les jeunes ont vécu des épreuves d'une grande brutalité dans leur pays d'origine, sur le parcours de l'exil (menaces, torture, violence, emprisonnement, persécutions, mort de proches, vols...) qui poursuivent à



© CFL

leur arrivée en France, où la plupart vivent dans des conditions de précarité matérielle, sanitaire et sociale manifestes. Le manque de place en hébergement et le difficile accès aux soins sont des facteurs rendant encore plus difficile l'amélioration de leur état de santé. Les problématiques juridiques qui se posent à la majorité sont source de stress intense et d'instabilité, bloquant leurs perspectives et projections dans l'avenir.

L'accompagnement pluridisciplinaire offert par le Centre Primo Levi est essentiel pour ces jeunes en perte de repères culturels, environnementaux et parfois linguistiques. Le suivi psychologique individuel permet aux jeunes de surmonter petit à petit leurs psycho-traumatismes, dans une période charnière qu'est le passage à l'âge adulte et l'entrée dans la « vie active ». Le suivi socio-juridique apparaît primordial pour les accompagner dans leurs démarches d'accès aux droits (logement, couverture médicale, aide alimentaire...) dont notamment la procédure de demande d'asile, complexe et longue.

« Ce projet s'inscrit dans l'action globale du Centre Primo Levi dont la mission est de soigner et d'accompagner les personnes exilées victimes de torture et de violence. L'évolution de la situation des personnes prises en charge peut être longue et les résultats ne sont parfois visibles qu'au bout de deux ou trois ans, car ces personnes ont des problématiques de santé lourdes, durables, auxquelles s'ajoutent de très nombreux facteurs d'exclusion. »

Tatiana Theys, Directrice générale

ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE LIVRÉS À LA RUE, À STRASBOURG

PROGRAMME MENÉ PAR
CASAS

Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs
d'Asile à Strasbourg.

Objectif

Soutenir les nombreux demandeurs
d'asile non pris en charge par l'État,
à Strasbourg.

Bénéficiaires

Les demandeurs d'asile à Strasbourg.

Le CASAS est une association créée en 1983, dédiée à la problématique de l'asile. L'accueil est sa première préoccupation. Elle suit les bénéficiaires, répond à des urgences matérielles, et les oriente vers tout organisme à même de leur apporter une aide : alimentaire, médicale, logement, financière.

Soutien de demandeurs d'asile (non pris en charge en CADA, et dont le dossier a été rejeté par l'OFPRA, dans l'introduction d'un recours en CNDA) laissés à la rue à Strasbourg, au travers d'un accompagnement juridique et social, ainsi que l'offre de différents services tels que des cours de français langue étrangère (FLE).



En 2024, CASAS a assuré : des permanences d'accueil et conseil, la remise d'aides matérielles de première urgence, un accompagnement juridique spécialisé (782 bénéficiaires), des activités dans le domaine de l'intégration. Sur l'année, 1 300 personnes de plus de 50 pays ont été aidées. 325 personnes ont bénéficié du service de domiciliation postale. Des aides matérielles régulières ont été accordées à des bénéficiaires suivis : cantine et assurance scolaire, transport local, colis alimentaires, cours de FLE (140 personnes), animation etc.

SOUTIEN THÉRAPEUTIQUE DE VICTIMES DE TORTURES

PROGRAMME MENÉ PAR
CENTRE OSIRIS

Centre de soins à Marseille.

Objectif

Soutenir des personnes victimes
de torture.

Bénéficiaires

Victimes de torture, de répression
et de violences intentionnelles.

Le centre de soin Osiris, basé à Marseille, assure un accompagnement thérapeutique à des personnes victimes de torture, de répression politique et de violences intentionnelles.

Le travail s'effectue en réseau avec des partenaires locaux du secteur sanitaire et social, dans l'intérêt des patients, le respect des règles de confidentialité et de déontologie afin de s'inscrire dans une prise en charge globale de la personne.

L'équipe de soin est composée de deux psychologues cliniciennes, d'une psychologue sociale, d'un thérapeute, d'un psychiatre, d'une coordinatrice

sociale, d'une assistante sociale et d'une ostéopathe afin d'assurer des prises en charges pluridisciplinaires.

La Fondation ACAT a contribué à financer les entretiens des victimes du centre de soin.

En 2024, le Centre Osiris a accueilli 158 patients dont 86 hommes et 72 femmes, au cours de 1898 entretiens. Les moins de 20 ans représentent 30% des patients.



MENER UN PLAIDOYER AUPRÈS DE L'ONU

PROGRAMME MENÉ PAR
FIACAT
Fédération internationale des ACAT.

Objectif

Assurer une représentation à Genève, renforcer l'interaction des ACAT avec les Nations unies.

Bénéficiaires

ONG ACAT membres de la Fédération Internationale.

La Fédération internationale des ACAT-la Fiacat, a été créée en 1987 par l'ACAT-France (1974) et l'ACAT-Suisse (1981). Elle regroupe aujourd'hui une trentaine d'ONG nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

La Fondation ACAT pour la dignité humaine cofinance depuis plusieurs années des programmes triennaux de plaidoyer menés par la Fédération Internationale et qui permettent d'accompagner les ONG ACAT membres de la fédération qui le souhaitent, devant les mécanismes onusiens de protection des droits de l'Homme. L'allocation de la Fondation contribue depuis 2019 au financement de ce programme par la prise en charge de frais



© DR - FIACAT

afférents au fonctionnement du bureau de la Fiacat à Genève. Ces programmes viennent renforcer l'action de diverses ONG ACAT à travers le monde, en les accompagnant auprès des Nations unies à Genève (Suisse), dans leurs actions de plaidoyer et dans la mise en œuvre des recommandations des organes des Nations unies auprès de leurs autorités nationales respectives. La plupart des États, même les plus autoritaires, étant parties aux différents traités internationaux de protection des droits de l'Homme, les ACAT locales doivent œuvrer à les mettre face à leurs responsabilités et à proposer des recommandations visant à faire cesser les souffrances des victimes, à prévenir la commission de nouvelles violations et à obtenir justice.

SENSIBILISER À LEURS DROITS DES FEMMES ET JEUNES RÉFUGIÉS

PROGRAMME MENÉ PAR
SOS-TORTURE BURUNDI
Organisation de défense des droits humains burundaise.

Objectif

Contribuer à la résilience des réfugiés burundais (femmes et jeunes) par la connaissance de leurs droits.

Bénéficiaires

Femmes et jeunes réfugiés burundais en exil au Rwanda et en Ouganda.

SOS-Torture/Burundi est membre du réseau SOS-Torture de l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT), son but est d'agir et plaider pour la fin des violations des droits humains, le retour à la bonne gouvernance et la lutte contre l'impunité au Burundi.

Les femmes et les jeunes burundais en exil que ce soit dans les camps de réfugiés ou les centres urbains, entrent dans la catégorie des personnes vulnérables, victimes de violences basées sur le genre et les abus domestiques. Une situation qui est aggravée par la méconnaissance de leurs droits fondamentaux. On observe par exemple des cas d'enfants qui naissent et grandissent sans être reconnus à l'état civil. Le père refuse d'inscrire l'enfant

et sa mère par ignorance des conséquences légales sur le plan matrimonial et familial. Les femmes et les jeunes en exil se résignent et ne peuvent avoir accès sans discrimination à l'éducation, à l'emploi... alors que la convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951 leur reconnaît des droits.

La Fondation ACAT a participé au financement d'ateliers pour des femmes réfugiés sur les droits de l'enfant, de la femme, ainsi que pour les jeunes sur les droits civiques. Les ateliers constitués de vingt participants chacun, se sont déroulés en avril, juin et août 2024.

Un outil de plaidoyer audiovisuel reprenant les points clés des formations a été réalisé, permettant une sensibilisation d'un plus grand nombre par les réseaux sociaux et les radios partenaires.



Accompagner les personnes vulnérables

SOUTENIR LES OUIGHOURS EN FRANCE ET EN EUROPE

PROGRAMME MENÉ PAR

IODE

Institut Ouïghour d'Europe.

Objectif

Soutenir, défendre et éduquer la diaspora Ouïghoure.

Bénéficiaires

Les Ouïghours en France et en Europe.

L'institut Ouïghour d'Europe a pour mission la sauvegarde, la promotion et la défense de la communauté ouïghoure en France et en Europe. Sa vocation est informative et éducative, son principal objectif est la formation d'une génération Ouïghoure européenne éduquée, laïque et féministe consciente de sa propre culture ainsi que de son appartenance à l'Europe.

Ses actions visent à défendre les droits de la communauté Ouïghoure, à préserver la langue et la culture Ouïghoure et à soutenir l'intégration de la diaspora Ouïghoure en Europe.

Sensibiliser et mobiliser la jeunesse française et européenne face au génocide en cours constitue une partie cruciale du travail (publications, conférences, animations en ligne, manifestations, interventions pour le grand public, etc.). En parallèle, des actions en justice sont lancés, par exemple, contre le travail forcé ouïghour dans l'industrie du textile ou le harcèlement de la diaspora Ouïghoure, mais aussi pour la défense du droit des femmes ouïghoures en Europe.

Soucieux de transmettre et préserver la langue et la culture ouïghoures à une nouvelle génération, l'institut gère l'École ouïghoure de Paris. Il propose des cours hebdomadaires de langue, de culture et de civilisation aux enfants ouïghours d'Île-de-France (musique et danse ouïghoures en constituent une partie importante). Enfin, l'institut publie la revue bilingue biannuelle « Regard sur les Ouïghour-e-s ».



© D.R.

Afin de soutenir l'intégration de la diaspora Ouïghoure en Europe, l'institut propose un soutien administratif et des services de traduction et d'interprétariat. Face à des démarches administratives complexes et chronophages, l'équipe est là pour orienter et assister (renouvellement de titre de séjour, demande d'asile politique ou de naturalisation, etc.). Il offre aussi des cours de français langue étrangère (FLE) pour les adultes afin de faciliter leur intégration.

L'activité de soutien passe aussi par l'accompagnement des étudiants ouïghours dans l'ensemble de l'Europe, que ce soit pour leur orientation universitaire ou professionnelle. Enfin, il organise des ateliers de soutien psychologique pour les membres de la diaspora française afin de les aider face aux traumatismes causés par le déracinement et le génocide en cours.

La Fondation ACAT a contribué au financement des activités de l'IODE.

« À travers ces temps difficiles, il est important pour nous d'être présent afin de soutenir enfants et parents dans les difficultés rencontrées dans leur intégration au sein de la société française, et notamment les problèmes que chacun peut rencontrer à l'école. Enfin, il est vital pour les enfants de se retrouver entre eux. Leur expérience de vie qui est très différente de la majorité de leurs pairs à l'école française. »

Institut Ouïghour d'Europe

SOUTENIR DES FEMMES SEULES EXILÉES EN FRANCE

PROGRAMME MENÉ PAR

LA CROISÉE DES CHEMINS

Association d'aide
aux demandeuses d'asile.

Objectif

Favoriser l'insertion et l'intégration
de femmes seules, en demande d'asile.

Bénéficiaires

Jeunes femmes, seules,
en demande d'asile.

L'association La Croisée des Chemins assure la gestion, la coordination et la mise en œuvre du projet d'accueil, d'accompagnement, d'aide et de soutien, y compris financier, à des femmes exilées en France, ayant fui leur terre natale.

L'objectif de ce projet est d'accompagner ces femmes et de les soutenir par des actions personnalisées car certaines ont subi la torture, la prison, les mauvais traitements, ont dû fuir rapidement leur pays, contraintes de laisser famille et enfants dont, souvent, elles sont sans nouvelles.

Pour la plupart d'entre elles, leur parcours d'exil les a plongés dans un état de grande précarité et de vulnérabilité. Le groupe de bénévoles



© LA CROISÉE DES CHEMINS

de La Croisée des Chemins aide ces femmes aux fins de favoriser leur insertion dans la recherche d'un hébergement, dans l'apprentissage de la langue française, la sensibilisation à la culture française dans le respect de leur propre culture, les accompagne dans l'insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement est à la fois individuel et collectif, il est plus personnalisé et d'une plus grande fréquence auprès de celles qui ont besoin d'un soutien adapté.

La Fondation ACAT a contribué au financement de l'hébergement de trois jeunes femmes réfugiées sur l'ensemble de celles accompagnées.

ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE D'ISÈRE

PROGRAMME MENÉ PAR

ADA

Accueil Demandeurs d'Asile de Grenoble.

Objectif

Aide au transport des demandeurs
d'asile pour leur rendez-vous
OFPPRA ou CNDA et interprétariat.

Bénéficiaires

Les demandeurs d'asile en Isère.

L'ADA Grenoble et Isère est une association qui accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives auprès de la Préfecture, de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, (OFPPRA) et de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

Les demandeurs d'asile sont convoqués obligatoirement à Paris (OFPPRA et/ou CNDA), sans que les frais occasionnés par cette obligation soient pris en charge par l'État. Ce qui contribue de facto un frein à l'exercice de ce droit fondamental. L'ADA Grenoble prend ces frais en charge ainsi des

frais d'interprétariat nécessaires pour leurs démarches administratives et juridiques.

En 2024, l'ADA a assuré le transport vers Paris de tous les demandeurs d'asile convoqués : 1000 personnes ont bénéficié de cette aide au transport (669 pour l'OFPPRA et 331 pour la CNDA), billets SNCF ou bus et pour les tickets de Métro et RER.

La Fondation ACAT a contribué pour partie au financement des frais d'aide directe au transport vers Paris.

EXPOSITION : AU CŒUR DE L'ÉXIL



© YANN LEVY - AGENCE 43MM

.....
PROGRAMME MENÉ PAR

ACAT

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, ONG de défense des droits humains.

Objectif

Sensibiliser et éduquer au droit fondamental qu'est le droit d'asile.

Bénéficiaires

Grand public.
.....

Le droit d'asile est inscrit dans le mandat de l'ACAT-France qui veille au respect de ce droit universel, et à ce que les personnes forcées à l'exil puissent l'exercer sans entrave. Or, on a pu assister ces dix dernières années à l'adoption par nombre de pays européens d'une politique migratoire nationale plus sécuritaire, mettant en danger le droit d'asile et exposant à la vulnérabilité les réfugiés.

L'exposition « Au cœur de l'exil : la place du droit d'asile pour l'humanité et la planète » s'inscrit dans la suite du plaidoyer initié en 2022 et qui a donné lieu au rapport « Porté disparu – Le droit d'asile en Europe », suivi de la publication en 2023 de « Au cœur de l'exil » un recueil de témoignages de réfugiés collectés à travers l'Europe. Car derrière les chiffres, il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le chemin de croix qu'est celui de la demande d'asile fait suite à celui, traumatique, de l'exil forcé par des années de traitements cruels et inhumains, de tortures voire de menace de mort.

L'ACAT-France a recueilli les témoignages de demandeurs d'asile mais également de personnes qui, après une longue période d'attente et de peur, ont fini par obtenir cette protection internationale en Europe. L'attente, l'incertitude, les doutes..., voilà ce que les témoignages publiés dans « Au Cœur de l'Exil », révèlent, mais également les insuffisances des outils juridiques européens en matière de gestion des demandeurs d'asile, et des violations commises dans certains pays, de ce droit universel.

En 2024, ce plaidoyer se poursuit avec cette exposition, qui a pour objectifs de sensibiliser et d'éduquer au droit fondamental qu'est le droit d'asile.

Dans le cadre de la célébration des 50 ans de l'ACAT-France, le 7 décembre 2024 Salle Gaveau, l'exposition « Au cœur de l'exil : la place du droit d'asile pour l'humanité et la planète » a été dévoilée en avant-première.

L'exposition comprend une vidéo de cinq témoignages de personnes exilées lus par des personnalités (Mentissa Aziza, Manon Mazem, François Morel, Rod Paradot, Caroline Vigneaux) qui ont contribué gracieusement à ce projet, de neuf panneaux à disposer sur des chevalets (un dixième panneau dédié à l'intégration du droit d'asile au mandat de l'ACAT-France la complète lorsque l'exposition est organisée par des bénévoles de l'ACAT-France), d'une table de documents ressources (rapport ACAT, recueil de témoignages, livret des idées reçues sur l'asile), enfin un document de présentation est à disposition au début du parcours de la visite.

Cette exposition, composantes incluses, a été réalisée en deux exemplaires, puisqu'elle a vocation à être nomade, tant en interne que dans des espaces externes, mis à disposition par des partenaires de l'ACAT-France.

« Les hommes et les femmes qui se trouvent contraints à l'exil sont des êtres humains qui doivent, dans toute la mesure du nécessaire, rencontrer le souffle de l'humanité qui est si essentiel en notre temps. »

Entretien avec Robert Badinter, le 4 novembre 2023



LE GUIDE DU PRISONNIER

Nouvelle édition revue et augmentée

PROGRAMME MENÉ PAR
OIP
SECTION FRANÇAISE
Observatoire international des prisons.

Objectif

Préparer une nouvelle édition du Guide du prisonnier afin de pouvoir le fournir à chaque personne détenue qui en fait la demande.

Bénéficiaires

Personnes incarcérées et leurs proches, professionnels du milieu carcéral, intervenants socio-judiciaires, auxiliaires de justice, professions judiciaires et tout citoyen s'interrogeant sur les droits des prisonniers.

Observatoire International des Prisons en France (OIP-SF) agit pour le respect des droits de l'Homme en milieu carcéral et un moindre recours à l'emprisonnement. Il informe et alerte sur les conditions de détention en France, défend les droits et la dignité des prisonniers, contribue au débat public par un travail rigoureux d'éclairage et d'analyse des politiques pénales et pénitentiaires, au cœur des problématiques de notre société. Il dispose du statut consultatif auprès des Nations unies.

Il publie et diffuse *Le Guide du prisonnier*, un outil unique en France en ce qu'il décrit le droit applicable de manière pédagogique et accessible, tout en le confrontant à son application réelle en prison et en l'illustrant avec des témoignages concrets et des analyses. En tant que support de recension et d'analyse exhaustif de la norme pénitentiaire, *Le Guide du prisonnier* se doit sans cesse de s'adapter aux nombreuses évolutions qui émaillent le champ carcéral. Véritable outil de défense contre l'inapplication de la loi et les atteintes à la dignité en détention, ce guide est l'ouvrage indispensable pour toute personne liée de près ou de loin au monde carcéral.

Le guide accompagne par un jeu de près de 1 000 questions-réponses l'intégralité du parcours d'une personne détenue, du premier au dernier jour de prison, et décrypte l'ensemble des textes récemment adoptés, offrant ainsi la possibilité au lecteur de veiller à l'application de la loi et des textes internationaux dans les prisons françaises. Considéré comme une précieuse source d'information opérationnelle pour les personnes directement concernées par une incarcération, il constitue également un



outil de travail indispensable pour les professionnels qui accompagnent les personnes détenues et sortants de prison.

Quatre ans après la dernière édition, une nouvelle parution s'avérait nécessaire. La Fondation ACAT a contribué à financer son actualisation qui a été menée tout au long de l'année 2024. La publication de cette 6^e édition se fera au premier semestre 2025.

Les changements majeurs ont concerné, le bloc concernant les aménagements de peines intégralement mis à jour à l'aune des dernières réformes en la matière qui a profondément modifié la réglementation sur le travail pénitentiaire, le régime des permissions de sortir et de la libération sous contrainte. Un chapitre sur la prise en charge par l'administration pénitentiaire des auteurs de violences intrafamiliales, sexistes ou sexuelles, a été créé. La dizaine de chapitres concernant les mesures de contraintes à la sortie ont été mis à jour et augmentés. L'importante partie traitant de la santé a été revue, intégrant les thématiques de médecine générale, addictions, santé mentale, handicap, suicide et tentatives de suicide, hépatites, assurance maladie. Les nouvelles procédures d'orientation entre établissements psychiatriques et pénitentiaires ont notamment été intégrées.

Grâce au travail d'enquête préalablement réalisé par l'OIP au sujet de l'application du champ disciplinaire en détention, à l'occasion d'un rapport publié en début d'année et soutenu par la Fondation ACAT, les questions relatives à la discipline ont également pu être actualisées.

BILAN FINANCIER 2024

VOS DONNS EN 2024 :

167 143 €

(Hausse de 2,3 % par rapport à 2023)

ALLOCATIONS VERSÉES EN 2024 :

ACAT-France

Au cœur de l'Exil – L'exposition 70 000 €

PRIMO LEVI

Soins de jeunes victimes de torture 10 000 €

IODE

Soutien des Ouïghours en Europe 10 000 €

SOS TORTURE/BURUNDI

Réfugiés burundais 8 500 €

FIACAT

Plaidoyer auprès de l'ONU 8 000 €

OIP

Guide du prisonnier. Nouvelle édition 7 500 €

LA CROISÉE DES CHEMINS

Femmes réfugiées 7 000 €

OSIRIS

Soutien thérapeutique 5 000 €

ADA

Accompagnement demandeurs d'asile 3 000 €

CASAS

Accueil réfugiés 3 000 €

Total des allocations versées en 2024 132 000 €

CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DE COLLECTE

Frais de collecte 2024 10 499 €

Retenue 4% de la Fondation du protestantisme 6 686 €

Autres frais 0 €

Total charges 2024 17 185 €

TOTAL EMPLOIS 2024 149 185 €

Sur 167 143 € de fonds collectés, 149 185 € ont été employés dont 132 000 € versées sous forme d'allocation. Aux associations dont les projets ont été soutenus par la fondation ACAT. Ont été reportés en réserve 17 958 €.

COMITÉ DE SUIVI DE LA FONDATION ACAT



François Walter Président de la Fondation ACAT

- Diplômé de l'École centrale de Paris et de l'INSEAD
- Ancien directeur chez Air Liquide
- Ancien président de l'ACAT-France



Jean-François Bénéard

- Siège en tant que membre expert
- Diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration
 - Magistrat honoraire à la Cour des comptes
 - Ancien président de l'ACAT-France
 - Membre de la CNCDH



Yves Rolland

- Siège en tant que président de l'ACAT-France
- Magistrat honoraire



Denis Pouplard

- Siège en tant que trésorier de l'ACAT-France
- Formateur auprès d'apprentis et d'adultes en reconversion professionnelle à la retraite



Christine Lazerge

- Siège en tant que représentante de la Fondation du Protestantisme
- Professeure émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 - Ancienne présidente de la CNCDH
 - Ancienne vice-présidente de l'Assemblée nationale



Nathalie Seff

- Siège en tant que membre permanent
- Déléguée générale de l'ACAT-France
 - Diplômée de Droit - Université de droit de Toulouse
 - Diplômée de Philosophie - Université Jean-Jaurès de Toulouse
 - 38 ans d'expérience dans le secteur de l'économie sociale et solidaire
 - Membre de la CNCDH

CONTACT

Si vous êtes une association :
Fondation ACAT

☎ 01 40 40 42 43

@ fondation@acatfrance.fr

Si vous êtes donateur ou donatrice :
Responsable relation grands donateurs

☎ 01 40 40 40 27

@ relationdonateurs@acatfrance.fr



Fondation ACAT
pour la dignité humaine

Merci !

Fondation ACAT - Service grands donateurs - 7, rue Georges Lardennois 75019 Paris - fondation@acatfrance.fr

Fondation abritée par la Fondation du protestantisme

www.acatfrance.fr/fondation